

Conseil Municipal du 16 novembre 2021 à 19H00

Compte-rendu

Présents : R. BEGUE, C. FAUCHER, A FENDELEUR, A. FESSLER, F. FLORI, J. GASTON, S. PEQUIGNET, V. SCHAAF

Excusés : S. ABONNEAU procuration à V. SCHAAF. F. BESIN procuration à F. FLORI, D. BOURGEOT procuration à A. FENDELEUR, S. HUMBERT procuration à S. PEQUIGNET, F. LAMBALOT procuration à R. BEGUE, J. LAMBOLEY procuration à A. FESSLER, Y. REVERCHON procuration à C. FAUCHER

Assistait : Mme Virginie GUILLAUME

Secrétaire de séance : Céline FAUCHER

Délibération n° 62/2021	<p>1. Désignation secrétaire de séance : Madame Céline FAUCHER est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.</p> <p>Monsieur Le Maire demande aux élus d'observer une minute de silence en mémoire de Monsieur Guillaume SIMONIN, maire de la commune de La Madeleine Val des Anges, récemment décédé.</p>
Délibération n° 63/2021	<p>2. Approbation du procès-verbal de la séance précédente : Après lecture, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 23 septembre 2021.</p> <p>Monsieur le Maire demande l'ajout d'un point supplémentaire à l'ordre du jour : Désignation d'un correspondant défense. Le conseil municipal accepte à l'unanimité.</p>
Délibération n° 64/2021	<p>3. Désignation Correspondant Défense : Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, désigne, à l'unanimité, Monsieur Julien GASTON, en qualité de correspondant défense pour représenter la commune.</p> <p>Monsieur le Maire précise que le correspondant défense communique sur les liens entre l'armée, la nation, la population et les élus.</p>
Délibération n°65/2021	<p>4. Compte Rendu délégation de fonction : Suite à la délibération n° 25/2020 en date du 4 juin 2020 donnant délégation au Maire et l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises, les élus prennent note des décisions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ DIA transmise le 30 septembre 2021 par Me GOUJON-LARRIERE notaire à Belfort Parcelles section 041 AB numéros 528, 529, 531 et 532 (839 m²) Motif de l'exercice du droit de préemption : vente Fait à Étueffont à la date sus indiquée et affiché le 30 septembre 2021 ✓ DIA transmise le 30 septembre 2021 par Me GOUJON-LARRIERE notaire à Belfort Parcelles section 041 AB numéros 528 529 531 532 (839 m²) Motif de l'exercice du droit de préemption : vente Fait à Étueffont à la date sus indiquée et affiché le 30 septembre 2021 ✓ DIA transmise le 22 octobre 2021 par Me. Isabelle TROUILLAT notaire à ROUGEGOUTTE Parcelle section 040 AC numéro 394 (489 m²) Motif de l'exercice du droit de préemption : vente

<p>Délibération n° 66/2021</p>	<p>Fait à Étueffont à la date sus indiquée et affiché le 22 octobre 2021</p> <p><u>B) Convention</u></p> <p>✓ Signature d'une convention avec le Centre de Formation pour Adultes de Valdoie (CFPPA de Valdoie) pour des conseils sur l'aménagement et la conception de massifs et des espaces verts sur la Commune</p> <p>5. Centre de Gestion : avenant à la convention d'adhésion à la médecine professionnelle et préventive : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer un avenant à la convention d'adhésion au service professionnelle du centre de gestion signée le 26 novembre 2019 (délibération 81/2019).</p> <p>Il précise que l'article 8 de la convention a été modifié en précisant que « le Centre de Gestion est le seul interlocuteur de l'adhérent en matière de paiement des coûts du service ».</p>
<p>Délibération n° 67/2021</p>	<p>5. Adhésion au contrat groupe pour l'assurance des frais de personnel conclu par le Centre de Gestion : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte l'augmentation tarifaire portée au contrat groupe d'assurance statutaire pour les deux catégories IRCANTEC et CNRACL, y compris la cotisation complémentaire de 0,2% au profit du Centre de Gestion. Le taux retenu pour la catégorie IRCANTEC est 0,98 % et le taux retenu pour la catégorie CNRCAL est de 7,38 %.</p> <p>Monsieur le Maire rappelle que deux agents sont actuellement en arrêt maladie. Le centre de Gestion a négocié une augmentation de 20% des taux consentis en 2019 en échange d'une poursuite du contrat jusqu'au 31 décembre 2022 (l'assureur du contrat demandait 35%).</p>
<p>Délibération n° 68/2021</p>	<p>6. Succession Maison SCHMITT : Monsieur le Maire rappelle la délibération n°20/2021 de février 2021 par laquelle la commune acceptait le legs de Mme SCHMITT en ce qui concerne la parcelle de terrain cadastrée section AB n° 36, d'une surface de 24a 70ca, y compris les bâtiments sous réserve de précisions concernant les terrains attenants et les servitudes d'accès à la propriété. A ce jour, les réserves sont levées. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'accepter, sans réserve, le legs de Madame SCHMITT pour sa maison, cadastrée section AB numéro 36, située Rue du Canal à Etueffont, pour une valeur de 75 000 €.</p>
<p>Délibération n° 69/2021</p>	<p>7. Vente parcelle n°36 section AB : Monsieur le Maire informe les élus que L'Association Arc en Ciel, sise 44A Rue du Bois Bourgeois à Montbéliard (Doubs), souhaite acquérir la parcelle n°36 section AB, d'une surface de 24a 70 ca, pour y installer un ITEP (Institut thérapeutique, éducatif et pédagogique).</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise la vente de la parcelle cadastrée section AB numéro 36, située Rue du Canal à Etueffont, pour une valeur de 75 000 € et mandate Monsieur Rémy BEGUE pour signer tous documents concernant ce dossier.</p>

Délégation n° 70/2021	<p>Monsieur Rémy BEGUE souhaite que soit précisé la position de la Communes en ce qui concerne la nouvelle voie d'accès à la propriété. Monsieur le Maire propose d'aborder ce point lors d'une prochaine réunion de Conseil Municipal.</p> <p>8. Assiette, dévolution et destination des coupes de l'année 2022 : Monsieur Rémy BEGUE, Adjoint au Maire, rappelle que la Commune dispose d'un plan de gestion avec l'ONF sur 10 à 15 ans. Il précise qu'il est envisagé une vente sur pied et une coupe de bois façonné (pour un volume d'environ 1600 m³) sur les parcelles C et K au Fayé. Il faut rajouter une coupe de 160 m³ dans les Grands Bois (Bois façonnés pour le chauffage des habitants de la commune). Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, l'état d'assiette des coupes 2022 et demande à l'ONF de procéder à la désignation des coupes qui y sont inscrites.</p>
Délégation n° 71/2021	<p>9. Plan de relance de l'Etat – Volet renouvellement forestier : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne délégation au Maire pour déposer une demande d'aide de l'Etat au titre du volet renouvellement forestier du plan de relance pour la reconstitution des parcelles forestières et désigne l'ONF comme opérateur pour réaliser les missions (Réalisation du diagnostic des surfaces à reconstituer ; Préparation, dépôt et suivi du dossier de demande de subvention et assistance de la commune à la passation des marchés pour l'ensemble des travaux (y compris la fourniture de plants) dans le respect des seuils de la commande publique en assurant le suivi et la réception des travaux réalisés par les entreprises retenues.</p> <p>Monsieur Rémy BEGUE précise que deux parcelles coupées (4 et 5 pour 1ha 7), situées dans le Grand Bois, sont concernées par le plan de relance : repeuplement de 1 000 plants à l'hectare. Plantation de Douglas sur la parcelle 5 et de Chênes Sessile, Noyers et Châtaigniers sur la parcelle 4 pour un montant de 25 635 € (12 085 € restant à la charge de la Commune). La demande de subvention doit être faite avant le 31 décembre.</p>
Délégation n° 72/2021	<p>10. Demande de concession d'une place de parking à proximité de l'étang LACHAT : Monsieur le Maire expose aux élus qu'il a été saisi, par Monsieur Guillaume CALLERANT, demeurant 24c rue d'Alsace, à CHAVANNES sur l'ETANG (Alsace – 68210), d'une demande de mise à disposition d'une parcelle de terrain (6X8) à proximité de l'étang LACHAT dont il est propriétaire. Parcelle située en forêt communale et relevant du régime forestier, parcelle forestière n°13, section 040 C n° 309 assise sur le territoire communal d'Etueffont, canton des Grands Bois.</p> <p>Après l'avis favorable de l'Office National des Forêts, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur Guillaume CALLERANT à aménager et à occuper à titre gratuit dans la parcelle n° 13 de la forêt communale d'Etueffont, Grand Bois, au droit de la RD 58 une place de parking (6X8) pour une durée de 9 années à compter du 01/11/2021. Cette concession sera révisée tous les 9 ans et deviendra caduque s'il y a un changement de propriétaire de l'Etang LACHAT.</p>
Délégation n° 73/2021	<p>11. Mise à disposition de personnels au Marché du Terroir : Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise la mise à disposition d'agents communaux à la Communauté de Communes des Vosges du Sud pour l'organisation du Marché du</p>

Délégation n° 74/2021	<p>Terroir et charge Monsieur le Maire de signer les conventions de mise à disposition de personnel avec la Communauté de Communes des Vosges du Sud.</p> <p>12. <u>Mise à disposition de personnels de ménage</u> : Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise la mise à disposition d'agents communaux à la Communauté de Communes des Vosges du Sud pour l'entretien des locaux scolaires et l'accompagnement au bus et charge Monsieur le Maire de signer les conventions de mise à disposition de personnel avec la Communauté de Communes des Vosges du Sud.</p> <p>Madame Céline FAUCHER s'étonne que le personnel, lors de la reprise de la compétence scolaire, n'ait pas été transféré à la Communauté de Communes.</p>
Délégation n° 75/2021	<p>13. <u>Convention de déneigement parkings communautaires</u> : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise la signature de la convention de déneigement des parkings communautaires (parking de l'EISCAE,, accès à la plateforme de stockage, parking du siège communautaire, accès aux ateliers des services techniques communautaires et accès aux garages communautaires) entre la commune d'Étueffont et la Communauté de Communes des Vosges du Sud pour un tarif de 55 € par tournée et pour une durée de trois ans (1^{er} décembre 2021 au 31 décembre 2024).</p>
Délégation n° 76/2021	<p>14. <u>Convention chargement silo à plaquettes</u> : le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise la signature d'une convention de chargement du silo à plaquettes des bâtiments communautaires d'Etueffont entre la commune d'Etueffont et la Communauté de Communes des Vosges du Sud et fixe son tarif à 85 € par chargement (durée de quatre ans à compter du 1^{er} novembre 2021).</p>
Délégation n° 77/2021	<p>14. <u>Convention de mise à disposition du Centre de Loisirs Sans Hébergement</u> : le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer une convention de mise à disposition pour les locaux, sis 14 rue de l'école maternelle à Etueffont, avec Communauté de Communes des Vosges du Sud où sont installés le centre de loisirs sans hébergement et la cantine scolaire</p> <p>La convention initiale du 6 juillet 2004 avec la Communauté de Communes du Pays Sous Vosgien est incomplète. La Cour des Comptes demande de régulariser la situation conformément aux articles L1321-2 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales modifiés par l'ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018 – article 6. Monsieur Rémy BEGUE fait état des menuiseries extérieures (portes, fenêtres) qui sont en mauvais état.</p>
Délégation n° 78/2021	<p>15. <u>Avis projet d'arrêté préfectoral réglementant l'entretien des haies, bosquets, ourlets forestiers et ronciers</u> : le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide le projet d'arrêté préfectoral réglementant l'entretien et la destruction des haies, bosquets, ourlets forestiers et ronciers.</p>
Délégation n° 79/2021	<p>16. <u>Remboursement Frais Congrès des Maires</u> : le Conseil Municipal, à la majorité (abstention de Monsieur Julien GASTON), autorise la Commune à rembourser à Monsieur</p>

Julien GASTON, Conseiller Municipal, ses frais pour se rendre au Congrès des Maires de Paris.

17. informations et questions diverses :

-Monsieur Rémy BEGUE précise aux élus que 12 particuliers se sont inscrits pour l'affouage (environ 150 stères demandés). Une solution est recherchée avec l'ONF afin de satisfaire toutes les demandes.

- Marche guidée commission culture : le 20 novembre

- Marche des libérateurs : le 26 novembre au monument aux morts

- Bourse aux jouets : le 27 novembre à la salle de l'EISCAE. (25 stands)

- Noël de la Forge : les weekends du 4-5 décembre et du 11-12 décembre

- Marché du Terroir : le 5 décembre.

- Distribution des colis de Noël : le 11 décembre

- Visite de Monsieur le Président du Conseil Départemental : le 24 novembre. Visite de l'APF et des travaux à l'Ecole Maternelle (portail subventionné par le Département).

- Conseil de l'Ecole Maternelle : Madame Angélique FENDELEUR fait le point sur le conseil d'école de l'école maternelle :

✓ Bilan de la pose du portail : 48 000 € subventionné à 50 % par le Conseil Départemental

✓ Travaux demandés par les enseignantes :

- Remplacement des rideaux dans les 3 classes et la salle de repos
- Changement des portes aux entrées
- Peinture de salle de motricité

Monsieur Rémy BEGUE et Madame Angélique FENDELEUR se rendront à l'école maternelle, courant décembre, pour le chiffrage des travaux.

- Cérémonie du 11 novembre : Remerciements aux intervenants : porte drapeau, membres du Conseil Municipal Enfants, parents et Élus.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 H 45

La Secrétaire de séance,



Céline FAUCHER

Le Maire,



Alain FESSLER.

